

DÉPARTEMENT DE L'AIN

**MAIRIE DE
01300 PEYRIEU**

☎ 04.79.42.00.14

Fax 04.79.42.00.90

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 06 octobre 2016

Le 06 octobre deux mil seize, le conseil municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de Jean GIREL, Maire.

Absents : Yvon Clerc, Nathalie Gruselin, Lionel Grostabussiat, Chantal Lemerre.

Excusés : Ravier Stéphane donne pouvoir à Roche Laurent

Carla Fournier donne pouvoir à J-M Fournier

Présents : les autres membres du Conseil Municipal.

TAXE AMENAGEMENT et APPLICATION à partir du 1^{er} JANVIER 2017

Suite à la mise en place du PLU, le maire explique au conseil municipal que la taxe d'aménagement n'est plus suffisante face aux coûts qu'engendrent les frais de raccordement d'une construction.

Aussi, il propose d'augmenter la taxe d'aménagement pour compenser les frais générés par les extensions de réseaux (ERDF, eau potable, etc. ...) et de passer la taxe d'aménagement à 4% à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le maire demande au Conseil de se prononcer,

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- de voter en faveur de la hausse de la taxe d'aménagement à un taux de 4% à partir du 1^{er} janvier 2017 et que **celle-ci soit renouvelée par tacite reconduction chaque année** au même taux, sauf délibération contraire.
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette taxe.

VENTE DE PARCELLE ZA LE CAMP

Après l'abandon de M. BARBIER en tant qu'acquéreur du lot 4 sur la zone artisanale de Peyrieu, le Maire rappelle que de nouvelles demandes ont été faites concernant la zone du Camp et notamment la SARL CMC station œnologique de Savoie, déjà présente sur la zone du Camp, qui souhaite étendre son activité. La parcelle qui serait concernée est la n° 882 (lot n°4). Le prix de vente est maintenu au tarif de 6€ le mètre carré, la superficie de cette parcelle étant de 1509 m². Un courrier de la société CMC et de son gérant M. Petitjean confirme son vif intérêt pour l'achat de ce terrain et se porte candidat pour son acquisition.

Le maire demande au conseil de se prononcer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide de vendre cette parcelle au prix de 6,00€ le m² à la SARL CMC station œnologique de Savoie,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Toujours au niveau de la ZA du Camp :

M. Boughaba, qui avait déjà signé un compromis de vente, est prêt à signer l'acte de vente définitif, la signature devrait intervenir le 17/10/2016.

M. Vistalli et M. Damaggio nous avaient fait part de leur vif intérêt pour un terrain sur la zone du Camp, les deux parcelles restantes étant désormais réservées, un courrier leur sera envoyé leur signifiant de l'indisponibilité de parcelle à acquérir.

« Terre d'Alliance » est également intéressée par un tronçon d'accès sur la zone du Camp, il propose de racheter ce morceau à 5€/m², le conseil décide de maintenir le tarif de 6 € le m², la commune attend le retour de Terre d'Alliance.

LOCATION DE L'APPARTEMENT FACE A LA MAIRIE

Le logement communal du bâtiment de Mairie/école est rénové et sa mise en location a été effectuée dès le 01 juillet 2016.

Le Maire propose au Conseil municipal la candidature de Mme CHEVALIER Amandine et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** de louer l'appartement face à la Mairie, à Mme Amandine CHEVALIER, qui en a fait la demande, pour un bail d'une durée de 3 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction, **à compter du 10 novembre 2016.**
- **Fixe** le prix de la location à **580 € par mois**, révisable de plein droit à la date anniversaire de chaque année, en fonction de la variation du coût de la construction publié par l'INSEE. L'indice de référence sera celui du 3^{ème} trimestre 2016,
- **Dit qu'un dépôt de garantie** d'un montant équivalant à un mois de loyer sera exigé,
- **Explique** que le remboursement des frais de chauffage sera réclamé par le biais d'un acompte mensuel pour étaler la dette et régularisé en début d'année suivante, au titre de la consommation effective,
- **Autorise le maire** à signer le contrat de location.

TRAVAUX :

Avancement des travaux sur la RD 992 : le raccordement à l'eau potable reste à réaliser place de la Poste et diverses traversées de la chaussée pour les branchements.

Un projet d'arrêté de déviation de la circulation est en cours : la circulation sera fermée sur la RD 992 depuis la place de la Poste jusqu'au croisement de l'église avec déviation « rue des écoles » à compter du 17 octobre.

Le réseau d'eaux usées est terminé.

Le nouveau branchement d'eau potable de M. et Mme LOI situé sur le tronçon des travaux fera l'objet d'une convention, en cas de fuite et/ou de réparation, la commune s'engage à prendre en charge le montant des travaux entre le compteur et la maison en attendant la création d'un réseau Chemin du Crotelaz.

Raccordement à l'assainissement collectif : L'entreprise DUMAS réalisera les travaux de raccordement de M. Rosset et de M. Tanguy avant fin novembre.

Voirie : Un devis a été demandé pour terminer le revêtement impasse VC 22 (impasse de la Poste).

Un devis concernant le local du 3ème âge et son accès a été validé lors du précédent conseil municipal. L'enrobé sera refait par l'entreprise Eiffage route pour un montant de 9273 € TTC. L'intervention est prévue avant fin octobre.

Trois tonnes de point-à-temps ont été réalisés sur la commune

Travaux école, mairie : Des rendez-vous ont été pris avec la caisse d'épargne et le crédit agricole afin de voir les différentes possibilités d'emprunts qui s'offrent à la commune. Un rendez-vous est également prévu avec M. le Percepteur pour évaluer la capacité raisonnable d'emprunt de Peyrieu. Suite à ces rencontres, il sera plus aisé de pouvoir simuler un projet de construction ou de réhabilitation, et de l'adapter à un financement possible.

Urbanisme : de nombreuses demandes de CU opérationnels ont été déposées ces dernières semaines, une nouvelle demande de division parcellaire a également été reçue, les dossiers sont en cours d'instruction.

N°	Délibérations prises par le Conseil municipal
161001	Taxe d'aménagement et application à partir du 1 ^{er} janvier 2017
161002	Vente de parcelle ZAC le Camp
161003	DM n° 03 Commune
161004	Location de l'appartement face à la mairie

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

NOM- Prénom	Signature	Absent ou Pouvoir
Maurice BETTANT		
Yolande CLAPOT		
Yvon CLERC		Absent
Jacky CAPITAN		
Philippe DAMERS		
Carla FOURNIER		Pouvoir à FOURNIER J-M
Jean-Michel FOURNIER		
Stéphanie GERBIER		
Jean GIREL		
Lionel GROSTABUSSIAT		Absent
Nathalie GRUSELIN		Absente
Chantal LEMERRE		Absente
Stéphane RAVIER		Pouvoir à ROCHE Laurent
Suzanne REVEILLARD		
Laurent ROCHE		